L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX—No. 72 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI MATIN, 26 JUILLET.

FEUILLETON.

LE RÊVE.

I

J'habitais alors avec ma mère une grande ville maritime. Je venais d'avoir dix-sept ans, et ma mère n'en avait pas plus de trente-cinq. Elle n'était mariée fort jeune. Quand mon père mourut, je venais d'entrer dans ma septième année; mais je conservais de lui un souvenir très clair et très complet. Ma mère était une femme de petite taille, blonde, avec un visage charmant, mais toujours triste, la voix douce et fatiguée, les mouvements timides; elle avait été dans sa jeunesse comme pour sa beauté, et elle était restée toujours attrayante. Je n'ai jamais vu d'yeux plus tendres, de regards plus profonds, de cheveux plus fins, de mains plus élégantes. Je l'adorais, elle m'aimait aussi. Et pourtant notre existence s'écoulait sans gaieté.

Il semblait qu'un chagrin secret, inguérissable et immérité, rongeât constamment, chez ma mère, la raoine même de sa vie. Ce chagrin ne s'expliquait pas seulement par les regrets que lui causait la mort de mon père, quelque poignants qu'ils fussent, quelque grande qu'ait été la passion qu'il lui avait inspirée, et quelque sainte que fût restée la mémoire qu'elle lui gardait. Non, il y avait là encore autre chose que je ne comprenais pas, mais que je sentais d'une manière à la fois forte et confuse, lorsque je jetais un regard sur ses yeux immobiles et tristes, sur ses lèvres immobiles aussi, non pas serrées avec amertume, mais comme glacées à jamais.

Je viens de dire que ma mère me chérissait. Et toutefois il y avait des instants où elle me repoussait, où ma présence lui était pénible, je pourrais dire insupportable. Elle semblait alors ressentir comme une aversion involontaire, et s'en effrayait elle-même ensuite. Elle s'en excusait avec des larmes, et me serrait contre son cœur. J'attribuais ces explosions momentanées de haine à sa santé dérangée, au sentiment de son malheur. A vrai dire, ces explosions pouvaient, jusqu'à un certain point, être provoquées par je ne sais quels mouvements incompréhensibles à moi-même, méchants, presque criminels, qui, par moments, se soulevaient en moi. Mais, chose bizarre, ces explosions de la part de ma mère et ces mouvements de la mienne ne coïncidaient point.

Ma mère était toujours vêtue de noir, comme dans un deuil éternel, et nous vivions sur un assez grand pied, bien que nous ne connussions presque personne,

II

C'est sur moi que ma mère concentrait tous ses soins et toutes ses pensées. Sa vie se confondait avec la mienne. De parents rapprochés entre les parents et les enfants ne sont pas toujours favorables à ceux-ci; ils leur sont nuisibles quelquefois. Ma mère n'avait en que moi, et les fils uniques se développent souvent d'une façon irrégulière. La vie de leurs parents entre trop dans leur propre vie. Je ne devins pas enfant gâté, ou morose, ou capricieux, comme il arrive souvent aux fils uniques; mais chez moi les symptômes nerveux se dérangea de bonne heure. Ajoutez à cela que j'avais une santé très délicate, comme ma mère elle-même, à laquelle je ressemblais de visage. Je fuyais la société des jeunes garçons de mon âge, et j'évitais généralement le contact des êtres humains; je conversais même peu avec ma mère.

J'aimais surtout à lire, à me promener seul, à rêver. De quoi rêvais-je? Il m'est été difficile de le dire. Quelquefois.... oui, quelquefois il me semblait vraiment que j'étais debout devant une porte entre-bâillée. Là, derrière, se cachent des choses secrètes et mystérieuses; je suis immobile, j'attends, je n'ose franchir le seuil, et je pense à ce qui peut se trouver devant moi!.... J'attends toujours, pétrifié dans une sorte d'anxiété.... ou bien je m'endors.

Si j'avais un moindre veine poétique, je me serais mis probablement à écrire des vers; si j'avais en quelque penchant à la dévotion, je me serais peut être fait moine. Mais je n'avais rien de tout cela; je continuais à rêver et à attendre.

III

J'ai dit que je m'endormais quelquefois sous l'influence de ces vagues et confuses rêvasseries. En général, je dormais beaucoup; les rêves tenaient une grande place dans mon existence. J'en faisais toutes les nuits; j'en gardais le souvenir, je leur attribuais de l'importance, j'y voyais des prédictions, je tâchais d'en deviner le sens. Quelques-uns de ces rêves se répétaient parfois, ce qui me semblait toujours fort étrange. Un de ces rêves répétés me troublait particulièrement. Il me semblait que je marchais dans quelque rue étroite et mal pavée d'une vieille ville, entre deux rangées de hautes maisons aux toits pointus. Je m'imagine que je cherche mon père, qu'on l'est pas mort, et qui se cache de nous dans une de ces maisons. Et voilà que je franchis une porte basse et sombre, je traverse une longue cour, encombrée de poutres et de planches; je pénètre enfin dans une petite chambre au rez-de-chaussée éclairée par deux fenêtres rondes.

Au beau milieu de cette pièce, se tient mon père, en robe de chambre et fumant une pipe. Il ne ressemble en rien à mon véritable père, il est grand, maigre, a les cheveux noirs, le nez crochu, les yeux mornes, perçants et sinistres. Il paraît lui donner quarante ans. Il semble mécontent de ce que je l'ale découvert; et moi-même, je ne me sens nullement joyeux de notre rencontre. J'en reste tout ébahi. Il se détourne, et, tout en marchant à petits pas, il se met à marmotter je ne sais quoi. Puis il s'éloigne peu à peu, sans cesser de marmotter et de me jeter des regards pardessus l'épaule, comme une bête fauve qui s'enfuit.

La chambre s'élargit et disparaît dans une sorte de brouillard. Je me sens saisi d'épouvante à l'idée que je le perds encore; je me précipite sur ses traces; mais il a disparu aussi, et je n'entends plus que ce marmottement grognon, semblable à celui d'un ours. Le cœur me manque, je m'éveille en sursaut, et de longtemps ne puis plus m'endormir. Toute la journée suivante, je ne pense qu'à ce rêve.

IV

Le mois de juin était arrivé. A cette époque de l'année, la ville que nous habitions, ma mère et moi, s'animait beaucoup. Quantité de vaisseaux arrivaient en port; nombre de figures nouvelles paraissaient dans les rues. J'aimais alors à flâner le long du grand quai, où se pressaient les cafés et les auberges; j'aimais à contempler les figures hétéroclites des matelots et d'autres personnages assis sous de grands auvents en toile, devant de petites tables rondes que chargeaient de vurds broca en étain remplis de bière.

Voici qu'une fois, en passant devant un de ces cafés, j'aperçois un homme qui fixa aussitôt sur moi une attention. Vêtu d'une longue redingote de couleur sombre, avec un grand chapeau de paille enfoncé sur les yeux, il était assis immobile, les bras croisés sur la rotule. De fins mèches de cheveux noire lui descendaient jusque sur le nez; ses lèvres minces serraient le tuyau d'une courte pipe. Cet homme me sembla tellement connu, chaque trait de son visage basané et bilieux, toute sa figure enfin, s'était si profondément gravée dans ma mémoire, que je ne pus me retenir de m'arrêter net, et de me demander: Qui est cet homme? Où l'ai-je déjà vu? Ayant ressenti sans doute cette obsession de mon regard, cet homme fixa sur moi ses yeux noirs et perçants.

Je poussai une exclamation involontaire: cet homme était bien le père que je rêvais dans mes rêves.

Je ne pouvais m'y tromper. La ressemblance était trop frappante. Jusqu'à cette longue redingote qui couvrait ses membres grêles, et qui rappelait par sa couleur et sa coupe la robe de chambre dans laquelle mon père m'apparaissait.

Est-ce que je dors? Non, il est jour; la foule s'agite autour de moi, le soleil brille au haut du ciel bleu. Et devant moi n'est pas un spectre, mais bien un homme vivant.

Je m'approchai d'une petite table vide, je demandai un verre de bière avec un journal, et je m'assis non loin de cet être énigmatique.

V.

Prenant la feuille du journal à la hauteur de mon visage, je continuai à dévorer l'inconnu du regard. Il restait immobile, soulevant de temps à autre sa tête penchée. Evidemment il attendait quelqu'un. J'ai moment il me sembliait que j'inventais tout cela, qu'il n'y avait aucune ressemblance, que je me laissais aller à une illusion à demi volontaire. Mais l'autre se retournait sur sa chaise, on soulevait un bras.... et de nouveau j'étais prêt à m'exclamer, de nouveau j'avais devant moi mon père nocturne. Il finit par remarquer le persistance de mon attention, et n'ayant jeté un coup d'œil d'impatience, puis de dépit, il allait se lever, lorsqu'il fit tomber une petite canne qu'il avait appuyée contre la table. Je m'élançai aussitôt pour la ramasser et la lui rendre. Mon cœur battait violemment. Il me remercia avec un sourire contraint; puis, approchant son visage du mien, releva les sourcils, entr'ouvrit les lèvres de surprise: "Vous êtes poli, jeune homme, dit-il d'une voix sèche et nasillarde; c'est rare par le temps qui court. Permettez que je vous félicite de la bonne éducation que vous avez reçue."

Je ne me rappelle pas ce que je lui répondis; mais la conversation s'engagea entre nous. J'appris qu'il était mon compatriote, qu'il revenait récemment d'Amérique, où il avait passé nombre d'années, ou il comptait retourner bientôt. Il ajouta qu'il était le baron.... mais je ne pus distinguer le nom clairement. Comme mon père nocturne, il achevait toutes ses phrases par un grognement confus. Il désira connaître mon nom, et, quand je le lui appris, il s'étonna de nouveau. Puis il me demanda si j'habitais depuis long temps cette ville, et avec qui.

—Avec ma mère, lui dis-je.

—Et votre père?

—Mon père est mort depuis longtemps.

Il voulut connaître le nom de baptême de ma mère, et partit aussitôt d'un éclat de rire forcé et bizarre. Puis il me fit des excuses, disant qu'il avait contracté ces façons-là pendant son long séjour en Amérique, et qu'il sentait bien n'être qu'une caricature d'original. Il s'informa encore de notre adresse, et je la lui donnai.

VI

L'agitation qui m'avait saisi au commencement de notre entretien s'était calmée peu à peu; je trouvais notre rencontre étrange, et voilà tout. Toutefois ce qui me déplaisait dans M. le baron, c'était le mauvais petit sourire avec lequel il m'interrogeait, et l'expression de ses yeux qu'il dardait dans les miens. J'y trouvais quelque chose de protecteur, de hautain et de farouche, qui me causait un certain malaise. Ces yeux-là, je ne les avais pas vus dans mon sommeil. Quel étrange visage il avait, ce baron! fatigué, flétri et gardant néanmoins un air disgracieux de jeunesse. Mon père nocturne n'avait pas non plus cette longue cicatrice qui coupait obliquement le front de ma nouvelle connaissance, et que je n'avais pas remarquée avant de m'être rapproché.

J'avais eu à peine le temps de donner au baron le nom de notre rue et le numéro de la maison, qu'un nègre de haute taille, enveloppé dans un manteau qui le couvrait jusqu'aux sourcils, lui frappa légèrement sur l'épaule. Le baron se retourna, s'écria: "Ah! enfin!", et, me faisant un signe de tête, il entra avec le nègre dans le café.

Je restai sous l'auvent. Je voulais attendre la sortie du baron, non pour engager avec lui une nouvelle conversation (au fond je ne savais trop de quoi lui parler), mais pour mieux vérifier ma première impression. Une demi-heure se passa; puis une heure entière. Le baron ne paraissait pas. J'entrai dans le café, j'en parcourus toutes les chambres, mais ne vis nulle part ni le baron ni le nègre. Ils venaient de s'éloigner par une porte de derrière.

Je ressentais un assez vif mal de tête, et, pour m'en délivrer, je me dirigeai, en suivant le bord de la mer, vers un grand parc situé hors de la ville; et, après m'être promené une heure ou deux à l'ombre des vieux chênes, je regagnai la maison.

VII

Dès que j'eus franchi le seuil, notre servante se précipita à ma rencontre, tout effarée. Je devinai à l'instant, à l'expression de son visage, que quelque chose de grave avait dû se passer à la maison pendant mon absence. En effet, j'appris que, une heure avant mon arrivée, un cri terrible avait tout à coup retenti dans la chambre de ma mère, et la servante, accourue à ce cri, l'avait trouvée par terre évanouie. Au bout de quelques minutes ma mère revint à elle, mais fut obligée de prendre le lit. Elle avait un air étrange, bouleversé, ne répondait pas aux questions, ne disait pas une parole et ne cessait de jeter autour d'elle des regards d'effroi.

La servante envoya le jardinier chercher un médecin. Celui-ci vint, prescrivit un calmant; mais il ne non plus, ma mère ne dit pas un seul mot. Le jardinier prétendait que, peu d'instants après qu'eut retenti le cri jeté par ma mère, il avait vu un homme inconnu franchir rapidement les plates-bandes de notre jardin et se diriger, en courant, vers la porte de la rue. Nous habitions une maison à un seul étage, dont les fenêtres donnaient sur un assez grand jardin. Le jardinier n'avait pas eu le temps de bien envisager l'inconnu; il avait remarqué seulement qu'il était de haute taille, maigre, avec un chapeau de paille et une longue redingote.

—Les vêtements du baron! pensai-je aussitôt.

Le jardinier n'avait pu songer à rattraper l'inconnu, d'autant plus qu'on l'avait aussitôt envoyé chercher le médecin.

J'entrai chez ma mère; elle était dans son lit, plus pâle que l'oreiller sur lequel reposait sa tête. En m'apercevant elle fit un faible sourire, et me tendit la main. Je m'assis près de son lit et me mis à la questionner avec discrétion. D'abord elle répondit non à toutes mes demandes; puis enfin, elle avoua qu'elle avait vu quelque chose qui l'avait fort troublée.

—Quelqu'un est entré ici! demandai-je.

—Non, reprit-elle, précipitamment, personne n'est entré. Mais j'ai vu.... Je crois voir....

Elle se tut, et se couvrit les yeux de la main. J'allais lui tranmettre ce que j'avais appris du jardinier, et lui raconter aussi mon entrevue avec le baron, mais, je ne sais pourquoi, les paroles expirèrent sur mes lèvres. Je me décidai pourtant à faire cette observation à ma mère, pour les apparitions de revenants ne se faisaient guère le jour."

—Laisse, murmura-t-elle; ne me tourmente pas maintenant. Peut-être plus tard tu saurias....

Elle se tut de nouveau. Ses mains étaient froides; son pouls battait vite et inégalement. Je lui fis prendre la potion, et m'éloignai de son lit pour ne pas l'agiter. Elle ne se leva pas de toute la journée; elle restait couchée, immobile, poussant de temps à autre de profonds soupirs et ouvrant tout à coup des yeux épouvantés. Toute la maison était consternée.

A continuer.

No LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1,—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée législative, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwille, un moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une huiette ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruisent la récolte de fruits ou de grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrètent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté pour des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7.—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve prima facie que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10.—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'école de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13.—Décrètent de plus: Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelées contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de lois contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 13 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE
ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE
avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.
Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:
LABRADOR, Sanglier, mercredi, 22 juillet.
FRANCE, Tradelle, mercredi, 1er août.
*FERRIERE, Danré, mercredi, 8 août.
Prix du passage pour le Havre.
Première cabine (vin compris).....$100
Deuxième — ..... $ 65
Troisième — ..... $ 35
Prix du passage pour Plymouth, Londres
en toute autre station d'Angleterre:
Première cabine (vin compris)....$90 à $100
Deuxième — $65
Troisième — $35
BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.
Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $55 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.
Les paquebots marqués d'une astérisque ne prennent pas de passagers d'entrepont.
L. GRAND, Agent,
Galier Court, Lettre H.
Nouvelle-Orléans.
4 mai—

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.
Ligne de Philadelphie et de Liverpool.
La seule ligne de steamers transatlantiques portant le "Drapeau Américain."
DEPARTS—De Philadelphie, tous les JEUDIS; de Liverpool, tous les MERCREDIS.
La ligne de steamers de l'Etoile Rouge, portant la malle de la Belgique et des Etats-Unis. Départs tous les quinze jours, alternativement, de Philadelphie et de New-York.
Seule ligne et seule ligne directe pour ANVERS.
Billets pour la Nouvelle-Orléans et toutes les parties de la Grande Bretagne et de l'Europe—aller et retour.
Pour le passage et les autres détails, s'adresser à PETER WRIGHT & SONS, agents généraux, 307 Walnut Street, Philadelphie.
Agents à la Nouvelle-Orléans.
A. K. MILLER & CO.,
Au No 16 de la rue Carondelet,
EDWARD DE YORKE,
au coin des rues Carondelet et Gravier.
23 avril—6m

Pour New-York directement.
Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.
Le steamer
HUDSON,
E. V. Gager, commandant,
Partira de son wharf, au pied de Vérges Toulouse, JEUDI, 2 Août, à 5 h. A. M.
L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.
Passage—Cabine.....$20.
— Entrepont.....$15.
Billet d'excursion.....$35.
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREMX et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 41.

ARRANGEMENT D'ETE.
Steamers portant la malle des Etats-Unis
—Mandeville et la Nouvelle-Orléans.
Pour Mandeville, Louisburg, Madisonville et Covington.
Le beau steamer
CAMELIA,
Fin marcheur à basse pression, et portant la malle des Etats-Unis,
capitaine Wm. Hannover,
partira pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de 10 heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du train de quatre heures de l'après-midi; le MERCREDI à l'arrivée du train de neuf heures du matin; le VENDREDI et le SAMEDI à l'arrivée du convoi de quatre heures de l'après-midi; le DIMANCHE à l'arrivée du convoi de sept heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncte, pour Covington. Il quittera l'Old Landing pour la Nouvelle-Orléans le MARDI et le VENDREDI à six heures du matin. Mais son ville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.
Il y aura une excursion régulièrement le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de sept heures et demie, et le MERCREDI MATIN à l'arrivée du train de 9 heures. Le bateau sera de retour le soir.
Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du train qui précédera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.
Les voyages auront lieu régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
C. M. SORIA,
2 juin—1an An No 24 de la rue de l'Union.

Excursion du dimanche et du mercredi,
Pour Mandeville, Louisbur et Madisonville,
Le beau steamer
CAMELIA,
Très fin marcheur à basse pression et portant la malle des Etats-Unis,
Capitaine HANOVER
fera des excursions régulièrement le DIMANCHE et le MERCREDI. Il partira de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain, au Lac, le DIMANCHE MATIN, à l'arrivée du train de 7 heures et demie, et le MERCREDI MATIN, à l'arrivée du train de 9 heures. Il sera de retour le soir même, à temps pour le train de sept heures et demie allant en ville.
Prix du passage, Une piastre, aller et retour.
Restaurant à bord.
Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA,
1mai—6m No 24 de la rue de l'Union.

Pour Grand Ecore.
Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Grand Ecore, Montgomerie, Alexandrie, Natchitoches, Shreveport, Jefferson, Marshall, Ware, et tous les autres ports intermédiaires de la Rivière Rouge. Le beau bateau à vapeur
NEW BART ABLE,
Capitaine R. SINNOT,
commandant GÉO. G. HAMILTON,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Pour fret ou passage, s'adresser à
GEO. G. HAMILTON,
26janv— No. 21 du Commercial Place.

Fraquemot de la Nile-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.
Deux voyages par semaine.
Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.
Voyage de retour, les DIMANCHES et Mercredi.
Le bon bateau à vapeur
ST. JOHN,
F. BERGERON, Capitaine,
Sortant de Bienville, tous les SAMEDIS, et MERCREDIS.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
E. C. MELANÇON,
Moscou No de St rue Bienville.

Fraquemot de la Côte et de Lafourche, Jusqu'à Thibodeauxville.
Trois fois le semaine. Départ de la côte au Lafourche.
Le bateau à vapeur
ASSOMPTION, à la place du
HENRY NETT,
Capitaine P. A. Charlet,
Quai No 12, Dupuis Commun.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures de l'après-midi, et tous les VENDREDIS à 10 A. M.
Retour: Il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES. Il descendra la côte le jour.
Il ira dans le Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeauville.
Pour fret et passage, s'adresser à bord et à
B. RIVET,
105 rue Decatur, près St Louis.
16juillet—1an

RAPPORT DE LA CONDITION
—DE—
La Banque Nationale d'Etat,
A la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, le samedi, 14 avril, 1877.

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes	$1,306,45 11
Bons des E. U. pour garantir la circulation	80,000 00
Autres stocks, bons et hypothèques	21,700 65
Dû par approved reserved agents	185,723 24
Dû par d'autres Banques Nationales	69,746 91
Dû par des banques d'Etat et des banquiers	271,883 74
Propr. étes, foncières, meubles et installations	150,824 32
Dépenses courantes et taxes payées	36,555 32
Argent en pour le comptoir d'échanges	$168,278 17
Billets d'autres banques Nationales	17,334 00
Monnaie fractionnaire (y compris les nickels)	319 78
Espèces	86,099 07
Billets Legal Tender	407,046 00
	679,176 97
Fonds de rachat avec le Trésorier des E. U. (5 pour cent de la circulation)	2,250 00
Total	$3,778,114

PASSIF.

Fonds capital payé	$50,000,00
Excédent de fonds	21,600
Autres produits indivis	46,656
Billets de banque nationale émis	45,000
Dividendes non payés	1,050 86
Dépôts individuels payables contre chèques	$1,611,551 52
Certificats de dépots sur demande	9,000 00
Chèques certifiés	33,506 05
Chèques de caissiers, émis	102 32
	1,654,139 79
Dû à d'autres banques Nationales	32,045 42
Dû à Banque d'Etat et à banquiers	117,569 85
Total	$3,778,114 05

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans:
Chas. L. C. DUPUY, Caissier de la Banque susnommée, jure solennellement que le susdit exposé est vrai au mieux de ma connaissance.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
Fait et juré devant moi, ce 24 avril 1877.
THEO. GUYOT, Notaire Public.

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.
STEAMERS ENTRE BREME ET LA NILLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.
Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord regrandissent leur service régulier d'automne prochain comme ci-dessous:

De Brême		De la Nile-Orléans
Hannover...	12 sept.	environ 14 oct.
Frankfurt...	3 oct.	" 1 nov.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Havre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.
PRIX DU PASSAGE:
De Brême, Southampton ou le Havre à la Havane ou à la Nile-Orléans:
Chambre.....$100 or Entrepont.....$35, n or
De la Nile-Orléans à Southampton, Havre ou Brême:
Chambres.....$120 or ou Entrepont.....$45 or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres.....$50 or ou Entrepont.....$15 or
Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.
Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.
Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:
LABRADOR, Sanglier, mercredi, 22 juillet.
FRANCE, Tradelle, mercredi, 1er août.
*FERRIERE, Danré, mercredi, 8 août.
Prix du passage pour le Havre.
Première cabine (vin compris).....$100
Deuxième — ..... $ 65
Troisième — ..... $ 35
Prix du passage pour Plymouth, Londres
en toute autre station d'Angleterre:
Première cabine (vin compris)....$90 à $100
Deuxième — $65
Troisième — $35
BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.
Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $55 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.
Les paquebots marqués d'une astérisque ne prennent pas de passagers d'entrepont.
L. GRAND, Agent,
Galier Court, Lettre H.
Nouvelle-Orléans.
4 mai—

Bureaux de New Orleans City Railroad Company.—Au No. 124 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans, 22 mai 1877.—Jusqu'à nouvel ordre les trains partiront de la ville, pour le Lac, toutes les heures, de 7 heures du matin à 8 heures de l'après-midi, et toutes les demi-heures de 3 heures de l'après-midi à 5 heures du soir. Le dernier train partira du Lac à 10 heures du soir.
25 mai— C. O. LEWIS, Secrétaire.

Chemin de fer Pontchartrain.
Départ au pied des Champs-Elysées, près la Levée de District.
Excursions au Lac, aller et retour, 50 cents.
Pour enfants au-dessous de 12 ans, 10 cents.

6 heures	A. M.	8½ heures	A. M
7½ heures	A. M.	10 heures	A. M
9 heures	A. M.	11½ heures	A. M
10½ heures	A. M.	1½ heures	P. M
Midi	P. M.	3 heures	P. M
2 heures	P. M.	4½ heures	P. M
3½ heures	P. M.	5½ heures	P. M
4½ heures	P. M.	6½ heures	P. M
5 heures	P. M.	7½ heures	P. M
6 heures	P. M.	8½ heures	P. M
7½ heures	P. M.	9½ heures	P. M
8 heures	P. M.	9½ heures	P. M
10 heures	P. M.	10½ heures	P. M

Les trains partiront comme suit:
Les dimanches, les trains partiront toutes les demi heures à partir de 7 h. P. M.
Les Dimanches, il partira un train à cinq heures du matin pour l'agrement des amateurs de pêche, chasse, etc.
Les passagers devant s'arrêter à Gentilly en avertiront le conducteur avant le départ du train.
1er avril—6m D. B. ROBINSON, receveur.

Chemin de fer de la Nile-Orléans et Mobile.
LIGNE DE MOBILE.
LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE
POUR LEST ET LE NORD.
Deux trains partent et deux jours arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et ils partent comme suit:

Départ.		Arrive.	
Express	5.45 A. M.	Express	11.35 A. M.
Express	5.00 P. M.	Express	9.55 P. M.
Train d'agrement	2.15 P. M.	Train d'agrement	8.30 A. M.

Les wagons-salons de Pullman sont tous les jours à Montgomery, Louisville, Nashville et St Louis, sans changement de voiture, et jusqu'à New York et les villes de l'Est avec un seul changement.
Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Common, au Canal, (hôtel Model.
J. W. COLEMAN, Agent de billets.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
21 nov—

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.
GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.
Double Daily Express Trains
arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

ARRIVE		DEPART	
Express	6.45 A. M.	Express	11.25 A. M.
Express	5.50 P. M.	Express	9.35 P. M.
Coast Train	3.15 P. M.	Coast Train	9.20 A. M.

Pullman Palace Cars daily to Lincolnton, Louisville, Cincinnati and St. Louis without change and only one change to New York and Eastern cities.
Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.
D. B. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent, 1mjuin—

GRANDE ROUTE DE JACKSON.
Ligne de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.
A partir du 1er juillet 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DEPARTS.		ARRIVERS.	
Express No 1	3.15 P M	Express No 2	10.30 A M
Express No 3	4.00 A M	Express No 4	8.15 A M

Les Nos 1 et 2 partent tous les jours; les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.
CHARLES PULLMAN'S PALACE SLEEPERS CHANGENT, JUSQU'A CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO ET MILAN, Tennessee. Pour St Louis, prendre le train de midi, chêt au train à Milan, Tennessee, ce qui permet aux voyageurs de destination de St Louis de rester dans leurs couchettes jusqu'à 7 heures du matin. Un seul changement jusqu'à New York, et les villes de l'Est.
Le train de vendredi soir ne touche pas à Duquoin pour Chicago.
Les trains s'agrement entre la Nile-Orléans et Mooreville partiront de la Nile-Orléans à 5 h. 30 m. P. M. le samedi, et à 7 h. 30 p. le dimanche. Ils arrivent à 5 h. 15 m. A. M. et à 9 h. 30 P. M. le dimanche, et à 9 h. 30 m. A. M.